

PROTOCOLE FARTAGE/STRUCTURES MANUELLES BIATHLON

• **GÉNÉRALITÉ**

La mise en place de ce protocole se justifie pour les raisons suivantes :

- Permettre aux jeunes de s'affronter sur des valeurs plus proches de leur potentiel individuel.
- Rendre les sélections moins dépendantes du matériel.
- Permettre aux entraîneurs de recentrer leur travail sur le coaching.

• **SUR QUELS TYPES D'ÉPREUVES ET POUR QUELLES CATÉGORIES**

Ce protocole sera applicable à toutes les épreuves inscrites au calendrier national pour les catégories U15, U17, U19, U22, Seniors hommes et dames.

Ce protocole pourra en outre s'appliquer à d'autres compétitions ou d'autres catégories sur décision prise en comité de course.

Ce protocole pourra également faire l'objet de modifications décidées en comité de course (Championnats de France en fin saison en fonction des conditions météorologiques).

• **RÈGLES**

Ce protocole fait partie intégrante du règlement des compétitions citées ci-dessus.

Pour chaque compétition, le protocole de fartage sera inclus dans l'agenda du comité de course au cours duquel ces règles seront rappelées.

Ainsi aucune réclamation ne sera acceptée sur la non-connaissance des décisions prises en comité de course et des modifications ayant pu intervenir sur le protocole de fartage.

La base utilisée pour tout fartage d'entretien des skis doit être au maximum d'un niveau CH (ou teneur en fluor équivalente).

• **PROTOCOLE DE FARTAGE**

- L'athlète doit déposer ses skis choisis pour la compétition dans le parc fermé de l'aire de départ à partir de 30' avant le début des essais de tir soit environ 1H30 avant le premier départ.
- Marquage des skis au numéro de dossard de l'athlète, selon le système mis en place.
- Nettoyage des skis au fluo-cleaner.
- Brossage du fluo-cleaner et séchage au papier.
- Application des structures manuelles (**Si opportun** : Type de structures décidé le matin de la compétition par l'encadrement fédéral).
- Application d'un fart liquide non fluoré.
- Récupération des skis au moment du départ.

• **MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE FARTAGE**

Sur toutes les épreuves du calendrier national de biathlon.

○ **Épreuves de sélections :**

Mise en œuvre par l'encadrement fédéral (techniciens et entraîneurs du groupe B, des juniors et du pôle France) :

○ **Autres épreuves nationales :**

Mise en œuvre par l'encadrement régional (cadres de comités, entraîneurs de clubs...)

○ **Matériel / Fart liquide :**

Matériel, Fart liquide et fluo-cleaner : FFS

- **CONTRÔLES ET SANCTIONS**

Les membres du jury assureront le contrôle des skis, le respect du protocole de fartage et des décisions prises en comité de course.

Toute infraction constatée par le jury, même après la course, entraînera une sanction sportive immédiate telle que la disqualification.

Les cadres responsables des sélections pourront également prononcer l'exclusion du ou des coureurs concernés de toute sélection internationale ou nationale.

Le délégué technique pourra également, suivant la situation, rédiger un rapport et demander la saisine immédiate de la commission de discipline de la Fédération afin de donner toutes suites à l'affaire.

La sélection internationale d'un athlète pourra être remise en cause en cas de non-respect de ce protocole.

FIN